

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pemulen TR-1 NF

N° d'article

06696500

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501.3

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Étiquetage réduit (<= 125 ml)

Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

Composants dangereux**cyclohexane**

No. CAS	110-82-7				
No. EINECS	203-806-2				
Concentration	>=	0.25	<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Flam. Liq. 2		H225		
	Asp. Tox. 1		H304		
	Skin Irrit. 2		H315		
	STOT SE 3		H336		
	Aquatic Acute 1		H400		
	Aquatic Chronic 1		H410		

acide acrylique

No. CAS	79-10-7				
No. EINECS	201-177-9				
Concentration	>=	0.1	<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Flam. Liq. 3		H226		
	Acute Tox. 4		H302		
	Acute Tox. 4		H312		
	Acute Tox. 4		H332		
	Skin Corr. 1A		H314		
	Aquatic Acute 1		H400		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3 H335 >= 1 %

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Eventuellement apport d'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Au contact de l'eau (humidité), ce produit gonfle pour former un film gélatineux qui peut être difficile à retirer de l'œil avec de l'eau seule. Rincer immédiatement pendant cinq (5) minutes avec une solution saline physiologique à 1 %, en maintenant la paupière ouverte. Si vous ne disposez pas de solution saline, rincez à grande eau pendant quinze (15) minutes. Appeler aussitôt un médecin. Enlever les lentilles de contact

En cas d'ingestion

Conduire chez le médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique, pas de spécifique antidote connu.

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition. La combustion produit des fumées irritantes. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales (avec filtre Type H(BS5415)). Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Porter équipement de protection. Eviter la formation de poussières. Eviter contamination de la peau et les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas avaler.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510

13

Des matières solides non combustibles

Classe de stockage (Suisse)

11/13

Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

cyclohexane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	700	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2800	mg/m ³	800	ppm(V)
Remarque: B; ZNS; NIOSH				

acide acrylique

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	29	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	59	mg/m ³	20	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S Remarque: S SSc; OAW Haut Auge; OSHA

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

cyclohexane

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	700	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1400	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	412	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	412	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	206	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	59.4	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	700	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	206	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1186	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2016	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1400	mg/m ³

acide acrylique

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	30	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	30	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Population générale

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Court terme par inhalation Effet systémique 3.6	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Long terme par inhalation Effet systémique 3.6	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme par inhalation Effet systémique 30	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Court terme par inhalation Effet local 3.6	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Long terme par inhalation Effet local 3.6	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Court terme par inhalation Effet local 30	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Court terme orale Effet systémique 1.2	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Long terme orale Effet systémique 0.4	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Court terme	

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1	mg/cm ²

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**cyclohexane**

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Espèces	Eau douce	
Concentration	3.24	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Espèces	Eau douce	
Concentration	16.68	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	16.68	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Aquatique	
Espèces	Eau douce	
Concentration	0.207	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Aquatique	
Espèces	eau de mer	
Concentration	0.207	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	3.38	mg/kg

acide acrylique

Valeur type	PNEC	
Type	Aquatique	
Espèces	Eau douce	
Concentration	0.003	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Espèces	eau de mer	
Concentration	0.002	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	1	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Espèces	Eau douce	
Concentration	0.024	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

Concentration	0.9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Aquatique	
Espèces	eau de mer	
Concentration	0	mg/l
Valeur type	PNEC	
Espèces	Prédateur	
Voie d'exposition	orale	
Concentration	0.03	g/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Eviter l'inhalation de poussières. Veiller à une ventilation adéquate.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas respirer les poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Nettoyer complètement après le travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. La protection respiratoire doit être conforme aux normes CEN pertinentes.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Épaisseur du gant	>=	0.35	mm
Temps de pénétration	>=	240	min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	solide
Couleur	blanc
Odeur	acide
État de la matière	Poudre
Odeur	odeur acide

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point d'éclair

Remarque	Non applicable
----------	----------------

valeur pH

Valeur	2.5	à	3
--------	-----	---	---

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

Concentration/H₂O 1 %**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1.4 g/ml

température 20 °C

Remarque Relative Density according specification

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque soluble

température d'auto-inflammabilité

Valeur 968 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Bases, Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**cyclohexane**

Espèces rat

DL50 12700 mg/kg

Source Banque de données de substances GESTIS

Source Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971.

acide acrylique

Espèces rat

DL50 1500 mg/kg

Source Banque de données de substances GESTIS

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**acide acrylique**

Espèces

lapin

DL50

294

mg/kg

Source

Banque de données de substances GESTIS

Source

Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 28, Pg. 313, 1974.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**acide acrylique**

Espèces

rat

CL 50

>

5.1

mg/l

Durée d'exposition

4

h

Administration/Forme

Vapeurs

Source

Banque de données de substances GESTIS

Source

BASF

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**acide acrylique**

Espèces

Être humain

Remarque

Aucun données connues.

Source

Banque de données de substances GESTIS

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)**cyclohexane**

Remarque

Aucune effect de sensibilisation connu.

acide acrylique

Espèces

cobaye

Remarque

Aucune effect de sensibilisation connu.

Source

Données de la littérature

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**acide acrylique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source

Banque de données de substances GESTIS

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

cyclohexane

Remarque

Pas d'information disponible.

acide acrylique

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source

Banque de données de substances GESTIS

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**cyclohexane**

Remarque

Aucun données connues.

acide acrylique

Remarque

D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

Source

Banque de données de substances GESTIS

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**cyclohexane**

évaluation

Aucun effets négatifs

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acide acrylique

Remarque

négatif pour les animaux

Source

IUCLID

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**cyclohexane**

Remarque

N'est disponible

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration (constituants)**cyclohexane**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

cyclohexane

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	4.5	mg/l
Durée d'exposition	4	d

acide acrylique

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
	27	mg/l
Durée d'exposition	4	d

Toxicité pour les daphnies (Composants)

cyclohexane

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0.9	mg/l
Durée d'exposition	2	d

acide acrylique

Espèces	Daphnia magna	
CE50	95	mg/l
Durée d'exposition	2	d

Toxicité pour les algues (Composants)

cyclohexane

Espèces	Chlorobionta	
CE50	9.317	mg/l
Durée d'exposition	3	d

acide acrylique

Espèces	Chlorobionta	
CE50	0.13	mg/l
Durée d'exposition	3	d

Toxicité pour les bactéries (Composants)

cyclohexane

Remarque: Aucun données connues.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.10.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.10.26

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.5. Dangers pour l'environnement	-		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination
de l'eau (Allemagne)

WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informations

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion $\geq 0,1$ % p/p.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3

H412

Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Nom commercial: Pemulen TR-1 NF

Numéro de la matière: 066965

Version: 1 / CH

remplace la version: - / CH

Date de révision: 16.10.2026

Date d'impression 16.10.26

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.